

**Motion de la commission des finances: «Pour une plus juste répartition des baux et fermages de la Ville de Genève».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance  
du 27 juin 2005, dans le rapport M-280 A)

*MOTION*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de veiller à prévenir la concentration des fermages et d'autoriser – dans la mesure du possible – la gestion autonome par les utilisateurs.